

Accompagnement des établissements scolaires vers des actions de prévention

Pour rappel, les collèges sont de la compétence des conseils généraux, les écoles primaires de la compétence des municipalités. Les éléments présents dans cette fiche s'appuient sur le retour d'expérience de deux conseils généraux auprès de leurs collèges, mais sont globalement reproductibles à l'échelle des écoles primaires pour un porteur de programme, puisqu'il s'agit de la compétence de ses communes adhérentes.

DESCRIPTION

L'accompagnement des établissements scolaire sur la prévention des déchets peut prendre de nombreuses formes, d'une simple mise à disposition de fiches méthodologiques à une mise en réseau des établissements ou bien un accompagnement des établissements sur certaines actions, voire sur la rédaction d'une réelle stratégie.

Par exemple, le conseil général de la Gironde (CG 33 **(E4)**) a souhaité identifier les déchets générés par ses différents collèges et leur fournir des fiches de préconisation sur une dizaine d'actions. Le CG 40 **(E6)** a, quant à lui, souhaité accompagner chaque établissement volontaire dans la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action complet.

On retrouvera alors concrètement la mise en place d'actions de prévention comme le compostage des bio-déchets ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple.

L'ESSENTIEL



Action typique d'exemplarité, sensibilisation d'un public varié, liens pédagogique, impact quantitatif selon les actions : suite à une sensibilisation des élèves, le CG 13 a pu diminuer de 30 % en moyenne le gaspillage alimentaire dans les cantines, soit environ 1 tonne par an¹. Par le compostage de ses biodéchets, le collège Saint-Exupéry de Mâcon a réduit de 25 % (10 tonnes) la production totale de ses déchets et sa redevance spéciale a baissé de 40 %².

¹ Source : http://www.reduisonsnosdechets.fr/collectivites/outils/CGbouches_rhone.pdf

² Madoui Laurence, « Un collège de Mâcon réduit d'un quart sa production de déchets », *La Gazette des communes* (2 juillet 2012), p. 30



Facilité de mise en œuvre



Variable selon l'ambition. Nécessite de connaître le fonctionnement des établissements et leurs déchets. Nécessite d'associer toutes les parties prenantes (collèges, direction, EPCI³, éducation nationale, associations...). Peut nécessiter un accompagnement externe (prestataire) ou des relais (EPCI, associations). L'échange et le retour d'expérience nécessitent du temps de partage et de coordination.

Moyens nécessaires



Variable selon nombre des établissements, sollicitation ou non de relais, ambition donnée à la démarche. Compter entre 3 000 et 6 000 € par collège pour un accompagnement externe selon le type d'accompagnement et l'acteur retenu. Les actions à mettre en œuvre issues des accompagnements peuvent avoir des coûts variés mais qui peuvent être rentabilisés (baisse de la redevance spéciale). Le CG 33 prévoit 50 000 € par an pour l'accompagnement d'actions pilotes. Le compostage des bio-déchets du collège de Mâcon a coûté 70 000 € (composteur plus plateforme).

INTERÊT DE LA DÉMARCHE

Les collèges et les établissements scolaires sont **des lieux clairement pertinents pour la mise en place d'une démarche d'exemplarité** :

- il s'agit d'une compétence majeure des collectivités qui en ont la charge ;
- il y a toute pertinence à agir sur la quantité de déchets produite, qui peut être conséquente, d'autant qu'il s'agit de réels lieux de vie (restauration, internat, activités diverses...) ;
- les actions seront visibles par une grande diversité d'acteurs : équipes pédagogiques, personnels administratifs et techniques, enfants mais aussi leurs parents...

Nous retrouvons donc bien l'intérêt de l'exemplarité, qui est de participer à la réduction des déchets sur le territoire tout en légitimant l'action de la collectivité et en créant un effet d'entraînement auprès des autres acteurs du territoire.

Il s'agit également d'une **démarche relativement flexible**, puisqu'elle peut prendre des formes différentes, nécessiter des coûts, un temps ou des compétences variables selon la volonté de la collectivité.

Enfin, il s'agit souvent d'une action avec **un fort capital sympathie**, puisque touchant directement à l'éducation à la citoyenneté des plus jeunes.

Les établissements scolaires ont aussi tout intérêt à s'impliquer : il existe des liens pédagogiques évidents et les établissements soumis à une redevance spéciale pourront réaliser des économies.

³ Établissement public de coopération intercommunale : syndicats, communauté d'agglomération ou de communes...



A noter l'intérêt particulier des opérations « écoles témoins » pour lesquelles une boîte à outils est proposée sur [OPTIGEDE](#). Ces opérations ont pour principe d'identifier des gestes de réduction efficace au sein de quelques établissements et sur une période limitée afin de communiquer sur ces gestes de manière argumentée auprès d'un plus grand nombre d'établissements.

POINTS CLÉS pour l'accompagnement des établissements

Connaître les établissements et leurs déchets

Afin de proposer aux établissements scolaires la mise en place d'actions pertinentes, c'est-à-dire des actions qui vont agir sur des déchets prioritaires, à fort gisement ou très visibles, il est essentiel de **bien connaître les bonnes pratiques existantes ainsi que les déchets produits**. Ce travail a été externalisé au CG 33 par la réalisation d'un diagnostic auprès de 12 collèges représentatifs, et réalisé à travers un concours au CG 40. La connaissance des bonnes pratiques permet **une mise en réseau des collègues**, ou bien *a minima* la réalisation de **fiches retour d'expériences** qui serviront aux autres établissements. La connaissance des déchets produits et de leurs quantités permettra quant à elle de **prioriser les actions** à déployer au sein de chaque collège.

Il est également important de bien s'inscrire dans **le rythme des établissements** : temps « creux » lors des vacances scolaires, périodes de surcharge lors de la rentrée et du mois de fin d'année scolaire... Les périodes pour agir sont donc relativement réduites, allant généralement d'octobre à avril-mai.

Co-construire le dispositif et privilégier les relais

Qu'il s'agisse d'un accompagnement des établissements, de la mise à disposition d'outils méthodologiques ou de fiches retour d'expérience, le porteur de projet aura tout intérêt à **associer les établissements et certaines parties prenantes pour co-construire les outils ou le dispositif**, afin de s'assurer d'une meilleure appropriation. Le CG 40 (E6) a ainsi mis en place un groupe de travail regroupant les établissements volontaires (gestionnaires, directeurs et personnels divers), la direction des collèges mais également les EPCI à compétence déchets et l'inspection d'académie, chacun contribuant à la rédaction du contenu du guide méthodologique et à la création du dispositif d'accompagnement. L'implication des EPCI et/ou des relais comme des réseaux d'éducation à l'environnement permet également de les impliquer dans un diagnostic des établissements ou dans la mise en place d'action et **ainsi de réduire le temps ou le coût pour le conseil général**.

La collectivité porteuse devra également prendre soin **d'articuler partie technique et pédagogique**, en prenant en compte que cette dernière est du ressort des établissements et de l'éducation nationale.



Accompagner les établissements

L'accompagnement peut se faire auprès de chaque établissement sur la mise en place d'une démarche globale, ou bien auprès de quelques établissements et/ou actions pilotes.

Dans tous les cas, **les EPCI auront tout intérêt à être impliqués** dans cet accompagnement, d'autant plus lorsqu'il s'agit de porteurs de programme : les collègues sont notamment des producteurs importants de déchets localement qui participeront donc à l'atteinte des - 7 %. De même, les associations d'éducation à l'environnement seront certainement des acteurs à privilégier pour l'accompagnement.

Dans le cas d'un accompagnement méthodologique (mise en place d'action ou réalisation d'un diagnostic), celui-ci devra avoir pour objectif de **rendre autonome les établissements** en les formant concrètement et en leur remettant les outils nécessaires.

Avancer par étapes

L'accompagnement des établissements scolaires peut être relativement lourd, coûteux ou chronophage en fonction des moyens de la collectivité, du nombre d'établissements et de la forme de l'accompagnement choisi. Dans tous les cas, il sera préférable de **commencer par des actions et des établissements pilotes qui apporteront un retour d'expérience suffisant** et permettront un déploiement par étapes, notamment afin de **lisser les dépenses et de s'adapter aux potentiels de travail** des relais.

Le recours à un **appel à candidature** permettra d'identifier les établissements les plus intéressés, mais il peut être important d'impliquer dès le départ des établissements moins avancés. Surtout, le principe d'appel à candidature signifie qu'il sera de plus en plus difficile d'impliquer de nouveaux établissements, ce qui devra se retrouver dans les objectifs fixés en matière de nombre d'établissements tout au long du plan ou programme.

Communiquer

La communication portera sur plusieurs niveaux :

- **une communication auprès des établissements** pour les informer du dispositif : outre l'implication de certains établissements dans un groupe de travail pour co-construire le dispositif, il sera important de les informer tous, par exemple lors de la réunion annuelle de rentrée des directeurs ;
- **une communication sur la valorisation des résultats** dès les premières étapes (construction du dispositif ou des outils, résultats des premiers diagnostics...) et l'intérêt de la démarche (réduction de la redevance spéciale, liens pédagogiques...)



- **une communication auprès des parents** afin de rappeler que la démarche s'inscrit dans le cadre de l'exemplarité et de la prévention des déchets : les citoyens ne font pas toujours le lien entre les établissements scolaires et leurs collectivités (CG ou communes notamment).

Pour ce dernier point, la collectivité pourra avoir intérêt à fournir aux établissements des documents de communication dédiés intégrant la charte graphique du plan ou programme de prévention.

Suivi et évaluation

Le suivi des actions mises en place et des impacts notamment en matière de quantité produite constitue un enjeu important aussi bien pour le conseil général que pour les établissements scolaires et les EPCI à compétence déchets. Pour y parvenir, il existe deux principales possibilités :

- la mise en place **d'une charte ou d'un document d'engagement** des établissements scolaires : les signataires s'engagent à initier des actions et éventuellement à rédiger un bilan annuel à la collectivité ;
- la **diffusion du plan d'action** s'il existe.

En l'absence de dispositif formalisé, le responsable du plan ou programme de prévention pourra se rapprocher de la direction en charge des établissements scolaires pour s'informer régulièrement sur les informations qui pourraient lui être remontées du terrain.

Le principal indicateur à retenir pour cette action auprès des établissements scolaires sera **un indicateur de participation** (nombre d'établissement engagé), à condition qu'un dispositif de suivi existe bien. Idéalement, **un indicateur sur le tonnage évité** pourra être retenu dans le cas où le dispositif d'accompagnement assurera un suivi facilité par les établissements (par exemple dans l'accompagnement à la construction d'un réel plan d'action). Toutefois, l'estimation de ces quantités ne pourra être facilement réalisée en amont de l'action : il faudra certainement attendre les retours des premiers établissements.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

E4 : Rédaction de fiches de préconisation pour les collèges du CG 33. Le CG 33 a fait réaliser un diagnostic déchet par un bureau d'étude dans 12 collèges représentatifs du territoire afin d'identifier 10 fiches préconisation pouvant être diffusées à tous les établissements.

E6 : Accompagnement des collèges du CG 40 dans la réalisation d'un diagnostic exhaustif et d'un plan d'action. Le CG 40, en concertation avec les parties prenantes, a réalisé un guide méthodologique complet et propose un accompagnement à tous ses collèges dans la réalisation de leur diagnostic et du plan d'action.